



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 131-2010**

Prenez avis que le 7 mars 2022, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour avant et la construction d'une résidence d'un (1) étage à 4.81 mètres de la ligne latérale et 4.1 mètres de la ligne arrière. L'article 79 du règlement de zonage 131-2021 interdit la construction de garage isolée en cour avant, la grille des usages et normes du règlement de zonage 131-2021 fixe la marge de recul latérale à 8 mètres et la marge de recul arrière à 10 mètres et la grille des usages et normes du règlement de zonage 124-2010 fixe le nombre minimal d'étages à un et demi.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 5 896 496, route 237 Sud  
Lot no. 5 896 496 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE  
FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Anne Pouleur  
Greffière  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Certificat de Publication

Je, Anne Pouleur, greffière, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 février 2022, entre 9h et 12h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 février 2022.

AFFICHAGE :

Dépanneur du village  
Hôtel de Ville



Anne Pouleur  
Greffière  
Secrétaire-trésorière adjointe